

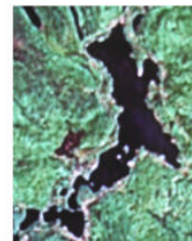
## ***L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton (APELL)***

5210 Route des Lacs, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Matricule : 1162194154

Courriel : [les2lacslong@gmail.com](mailto:les2lacslong@gmail.com)

Page Facebook informative : <http://www.facebook.com/pages/Association-pour-la-protection-de-lenvironnement-du-lac-Long-APELL/163296323683083>



### **Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle (AGA) Association pour la protection de l'environnement du Lac Long (APELL) Samedi 2 juillet 2011 à 9 h 30**

**Lieu :** Salle communautaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton  
**Présences :** 45 membres ayant droit de vote et 62 personnes présentes  
**Invité :** André Garant, maire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

#### **1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

- Nous constatons un nombre suffisant de membres.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

- Proposé par Michel Tanguay et appuyé de Pierre Beaudoin d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

#### **3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 3 juillet 2010**

- M. Pierre Deshaies vérifie auprès de l'assemblée s'il y a des questions ou des changements à apporter au procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 3 juillet 2010.
- Proposé par Suzanne Descoteaux et appuyée de René Chartier d'adopter ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

#### **4. Rapport du président : Bilan du plan d'action**

- M. Pierre Deshaies présente son rapport. (Voir l'annexe 1).

#### **5. Rapport sur les états financiers : État de revenus et des dépenses pour l'année 2010**

- M. Pierre Deshaies nous fait la lecture des états financiers se terminant le 30 décembre 2010.
  - En caisse au premier janvier 2010 : 7 966,34 \$
  - Recettes de l'année 2010 : 5 536,00 \$
  - Dépenses : 6 126,72 \$
  - En caisse au premier janvier 2011 : 7 375,62 \$
  - 87/185 personnes ont payé leur cotisation à l'Association en 2010 = 47 %
- Note : Les sommes dont disposent l'APELL serviront, tel qu'adopté à l'AGA de juillet 2008 (voir l'annexe 2 du procès-verbal de cet AGA), à poursuivre le suivi de l'eau de notre lac. Également, tel que demandé à la dernière AGA, nous envisageons construire deux abris au-dessus des boîtes de courriers afin d'y installer des babillards. Certaines démarches seront entreprises afin de vérifier à qui appartiennent les terrains sur lesquels pourraient être érigés ces abris.

#### **6. Ratification des statuts et règlements révisés**

- M. Pierre Deshaies nous fait part de la problématique reliée à nos statuts et règlements et des raisons qui font en sorte que nous devons les modifier dont principalement :
  - **Nouveau contexte de communication** : on rejoint 110 propriétaires sur 185 par courriel et les autres 70 par la poste; les distributions manuelles de documents ont cessé.
  - Le passage d'une « gestion de bon voisinage » à une **approche de suivi environnemental** dans le cadre d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV)

- **Se conformer à la Loi sur les compagnies** principalement pour les rôles du CA et de l'AGA : les responsabilités légales incombent au CA et non à l'AGA.
  - **S'adapter** au contexte de **réglementation municipale** concernant la protection du milieu riverain : le CA ne peut qu'**informer** et **sensibiliser**; la municipalité voit à faire **appliquer ses règlements**.
  - L'APELL n'a pas à intervenir dans la gestion des **règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec** : les nuisances (bruit, musique, lumière, ...), les animaux, feux à ciel ouvert, etc.
- Proposé par Renée Bourassa et appuyée de Michel Tanguay de modifier les statuts et règlements tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

#### 7. Le plan d'action 2011-2013

- Notre président nous explique les objectifs des deux prochaines années. (Voir annexe 2)

#### 8. La page Facebook de notre association

- Le président nous présente la page Facebook de notre association. (Voir annexe 3)

#### 9. Les comités permanents de l'APELL

- Le président nous présente les comités permanents de notre association. (Voir annexe 4)
- Deux comités spéciaux : un premier pour écrire l'histoire du lac et de l'association ainsi qu'un deuxième pour la construction de deux abris pour les boîtes aux lettres :
- Proposé par Réal Touchette et appuyé de Michel Tanguay de vérifier la faisabilité de la construction d'abri postaux pour les boîtes à courrier.

Adopté à la majorité

#### 10. Protection du milieu riverain en 2011

M. Pierre Deshaies explique les éléments suivants concernant la protection du milieu riverain :

- Suivi du *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* : À l'été 2010, un officier municipal (police verte) a patrouillé tout le territoire afin de faire respecter le règlement (constats d'infraction et mesures correctives). Ce suivi se poursuivra en 2011. Les trois premiers mètres de la rive doivent être végétalisés; à l'automne 2011, ce sera 10 à 15 mètres, jusqu'à l'affichette, et il est défendu de tondre la pelouse dans la totalité de la rive.

Pour consulter le *Règlement relatif à la revégétalisation des rives* : (règlement 2008-06)

<http://www.st-elie-de-caxton.com/affairesmunicipales/pages/ReglementsMunicipaux.aspx>

- Poursuivre le processus de suivi de fosses septiques de la municipalité (plus de 1 200) en 2011.
- Mieux gérer l'érosion sur les sites de construction en adoptant un règlement à cet effet.
- S'assurer, dans l'entretien des fossés des routes municipales, de l'application de normes respectueuses du milieu riverain
- Poursuivre le suivi des plans d'eau avec l'OBVRLY : Phase 1 : lac Fer à cheval, lac Grenier, lac Philibert, lac Raquette et deuxième lac Raquette, lac à Foin, lac à l'Île, lac à la Truite, lac des Chutes, lac du Bouleau, Premier lac du Cordon, Deuxième lac du Cordon, Troisième lac du Cordon. Finir la phase 2 pour les lacs Long et Bell (plantes aquatiques et sédiments).

#### 11. Élection au conseil d'administration

- Conseil d'administration de l'Association en 2010-2011

Le Conseil de direction : Pierre Deshaies, président et Daniel Gaulin, secrétaire-trésorier

Directeurs et directrices : Renée Bourassa\*, Rolland Fafard, Yvon Grenier (Petit Lac Long), Réjean Jacques\* (Petit Lac Long), Louise Maillette\* et Isabelle Normand\*

\*: dont le mandat se termine à l'Assemblée générale du 2 juillet 2011

- Trois postes à combler : (maintenant 7 directeurs conformément aux nouveaux statuts et règlements)
- Proposé par Pierrette Defoy, Jacques Defoy qui accepte; Proposé par Yvon Grenier, Réjean Jacques qui accepte; Rejean Jacques propose Pierre Beaudoin qui accepte.

- **Conseil d'administration de l'Association 2011-2012** (maintenant 7 directeurs conformément aux nouveaux statuts et règlements)  
Conseil de direction : Président : Pierre Deshaies, 532-2625; Secrétaire : Pierre Beaudoin, 532-3446; Trésorier : Daniel Gaulin, 532-3434  
Directeurs : Jacques Defoy (532-1139), Roland Fafard (532-2986), Yvon Grenier (532-1441), Réjean Jacques (532-2499)

## 12. Rencontre du maire Garant

Le maire Garant donne de l'information sur les éléments suivants :

- La route des Lacs a été asphaltée jusqu'au pont du Petit lac Long et sur quelques mètres au début du chemin de ceinture. Les sommes (200 000 \$ /Km) proviennent des droits d'accise 2009. Des démarches sont envisagées pour devancer en 2012 l'asphaltage de route des Lacs à partir du pont du Petit lac Long jusqu'à Saint-Mathieu.
- Le tourisme va bon train au village. Les sommes investies par la Municipalité dans le tourisme sont totalement remboursées par les revenus du tourisme.
- La Municipalité a adopté le règlement de revégétalisation des rives en 2008. Depuis, elle en assure le suivi et a commencé à émettre des constats d'infraction (500 \$) aux riverains non conformes.
- La Municipalité poursuit également le suivi des fosses septiques; toutes les fosses non conformes devront être refaites conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).
- Des « claims » ont été demandé pour de l'exploration minière à Saint-Élie. Monsieur Pierre Deshaies du lac Long et Gilbert Guérin du village se sont occupés de répondre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) concernant les « Conditions et obligations relatives aux claims situés en territoire urbanisé » afin de protéger les 9 claims de notre périmètre urbanisé. Une soirée publique d'information aura lieu le 9 août à ce sujet. Pour les 99 autres claims sur le territoire municipal, la solidarité envers le consensus social est de mise : Saint-Élie-de-Caxton ne veut pas d'exploration ou exploitation minière sur son territoire.
- Pour que l'arrosage anti-moustiques soit efficace, il faut que toutes les municipalités du coin soient consentantes. Ce consensus inter municipal n'existe pas.
- Trois riverains font la remarque au maire que la Municipalité investit peu dans la protection et le suivi du milieu riverain bien que les résidents de lacs fournissent plus de 60 % des taxes municipales. Pour la troisième année de suite, les riverains proposent que la Municipalité engage une personne dont ce serait la tâche principale. Le maire répond que la gestion des problématiques ne se fait pas en fonction du pourcentage des taxes et que la Municipalité fait déjà beaucoup.
- Le « bac roulant » de couleur bleu de type « Rouli-bac » à prise européenne, d'une capacité d'au moins 240 litres et d'au plus 360 litres, dont le couvercle doit être fermé, avec poignées moulées à même le couvercle est obligatoire à compter du 1er juillet 2011. Une résidente du lac explique que cette obligation comporte des « inconvénients » pour certains et en avoir fait part à la Municipalité, sans résultats :
  - la configuration de son terrain, surtout pendant l'hiver, rend difficile de rouler le bac jusqu'à la route;
  - l'impossibilité de laisser le bac au bord de la route ou tout près en toute saison, surtout pendant l'hiver où il sera enfoui dans la neige;
  - au moins trois personnes dans son voisinage se trouveront dans la même situation tout au long de l'hiver et qu'en conséquence ils ne pourront pas recycler.

Afin de solutionner son problème, cette résidente demande à M. le Maire si elle pourra continuer à utiliser les sacs bleus conçus à cet effet. La réponse est non. Elle informe le M. le Maire qu'elle n'a pas reçu de bac bleu lors de la distribution qui en a été faite; il lui dit que si c'est ça son problème, qu'il va lui en faire parvenir un, sur quoi il prend en note son adresse.

Cette résidente voulait savoir ce que pouvait faire notre municipalité pour tenir compte du contexte particulier d'une municipalité comme la nôtre où certaines résidences sont dans un milieu « urbain » et d'autres dans la forêt. Un problème semblable se posera lorsque les bacs à vidange et à compostage seront obligatoires.

## 13. Pause

#### 14. Le suivi qualité de l'eau du lac Long

- Nous pouvons mesurer le degré d'eutrophisation du lac à partir des 6 paramètres suivants :
  - Le **phosphore total**, un élément nutritif dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques ;
  - La **chlorophylle a**, un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac ;
  - La **transparence de l'eau** mesurée à l'aide d'un disque de Secchi ; la transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac ;
  - La **concentration d'oxygène dissous** dans l'hypolimnion<sup>1</sup> (la partie profonde du lac), un indicateur du métabolisme du lac ;
  - L'**abondance des plantes aquatiques** dans les zones peu profonde du lac (le littoral) ;
  - L'**abondance du périphyton**<sup>2</sup> sur les roches dans le littoral du lac.
- **Nous sommes inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)**<sup>3</sup>. En 2008, nous avons fait **5** prélèvements (mai, juin, juillet, août et septembre) et **9** lectures de transparence. En 2009, **12** lectures de transparence. Des repères d'échantillonnage sont installés sur le lac.
- « **Note du RSVL** : Une évaluation complète de l'état trophique du lac devrait tenir compte notamment de certaines composantes du littoral telles que les plantes aquatiques, le périphyton et les sédiments. »
  - **Pour consulter nos résultats** : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv-lacs/index.asp>
- En 2010, l'OBVRLY a effectué des analyses au lac Long : certains résultats à l'annexe 5
  - Mesure de l'oxygène, du pH et de la conductivité du lac ;
  - Caractérisation des rives à partir de « l'Indice de qualité des bandes riveraines » (IQBR) ;
  - Analyse préliminaire du bassin versant du lac.

#### 15. Questions des membres

#### 16. Varia

- Remerciements du président de l'APELL aux bénévoles qui contribuent au suivi de la qualité de notre eau et aux directeurs sortants. UN GROS MERCI pour votre générosité !
- L'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du « mois de l'arbre et des forêts » fournissent à la municipalité des arbres gratuits. Notre association en a réservé 600 en 2011.
  - Merci à Réjean Jacques et Yvon Grenier d'en avoir assuré la distribution les 21 et 22 mai, au 1081 chemin des Lacs-Longs.
- La messe du lac Long aura lieu le **dimanche 17 juillet 2011** à 10 h 30 au pied de la montagne ou à l'église en cas de mauvais temps.
- Visite des directeurs : Durant l'été, **sur demande de votre part**, une personne du CA de notre association ira vous visiter ; elle se fera un plaisir de répondre à vos questions concernant la protection de notre lac.
- **Université du 3e âge** : Cours : Qu'est ce qu'une vie réussie?
  - Clientèle cible : les personnes âgées de 50 ans et plus.
  - Coût : 100 \$ (ajoutez des frais d'admission de 30 \$ pour une première inscription à l'UTA de l'UQTR.
  - Début le **mardi 27 septembre 2011**, de 13 h 30 à 15 h 30 (10 sessions de 2 h).
  - Lieu du cours : Centre communautaire, 50 chemin des Loisirs
  - Lieu d'inscription : secrétariat municipal, sur les heures de bureau, du mardi au vendredi.
  - Date limite d'inscription : le **12 août 2011**

#### 17. Levée de l'assemblée

- Proposé par Michel Tanguay et appuyé de Daniel Gaulin

<sup>1</sup> Un lac nordique comprend 3 parties : l'épilimnion (la partie à la surface du lac), le métalimnion (la couche médiane / thermocline) et l'hypolimnion (la partie profonde du lac).

<sup>2</sup> Algues microscopiques de couleur brunâtre fixées à un substrat solide (roches, embarcations, ...).

<sup>3</sup> <http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/fiche.asp?sujet=32>

## Annexe 1

### Rapport du président : bilan du plan d'action 2008-2010

Présenté à l'Assemblée générale annuelle (AGA) – 2 juillet 2011

Depuis l'assemblée générale du 3 juillet 2010, le Conseil d'administration (CA) s'est réuni **six** fois, le Conseil de direction (CD) **deux** fois et le président a eu plus de **vingtaine** de rencontres de travail avec les personnes à la Municipalité (le maire, l'urbaniste, etc.) et l'OBVRLY.

1. Continuer de participer au **Programme de subvention des associations** de la municipalité et rédiger les demandes et les rapports requis.  
Nous avons fait le rapport 2009 et la demande 2010 auprès de la Municipalité dans le cadre du *Programme de subvention des associations*. Nous avons droit à un montant de 3 000 \$ qui a été versé à l'OBVRLY en 2010 conformément à la nouvelle *Politique de soutien financier pour les organismes et associations de lacs*. Vous pouvez consulter le texte intégral de cette politique sur le site WEB municipal, à l'onglet Gestion municipale/Communiqués et politiques.
2. Poursuivre le dossier **Accès Internet haute vitesse** au lac Long
  - a. Les principaux éléments reliés à ce dossier sont résumés à la page 3 du procès-verbal du 3 juillet 2010.
  - b. Dans l'édition du 8 juillet 2010 de l'Hebdo du St-Maurice, on pouvait lire le passage suivant : « C'est plutôt vers Barrett Explorer que le gouvernement fédéral s'est tourné afin que 6978 foyers de la Mauricie encore non desservis puissent avoir accès à Internet haute vitesse. On parle ici des MRC de Mékinac, des Chenaux et Maskinongé, de la Haute-Mauricie et de Shawinigan.
  - c. Toutes les démarches de notre association afin d'obtenir une subvention gouvernementale dans le but de déployer la fibre optique sur notre territoire deviennent donc caduques. Si vous n'êtes pas dans une zone où Bell ou Sogetel peuvent vous offrir la haute vitesse, le seul fournisseur qui pourra vous desservir est maintenant Xplornet. ([www.Xplornet.com](http://www.Xplornet.com))
  - d. L'entreprise néo-brunswickoise compte utiliser deux technologies :
    - i. Un réseau de quatrième génération d'antennes relais micro-ondes, WiMax 4G, HSPA+, entre 40 Mbps et 100 Mbps
    - ii. Un service satellite de 4e génération basée sur l'architecture HTS (*High-Throughput Satellite*). Disponible en octobre 2011 suite au lancement des satellites Viasat 1, suivi du satellite Hughes - Jupiter prévu, quant à lui, pour la fin de l'année 2012. Jusqu'à 25 Mb seconde.
3. Poursuivre la mise en place de **mécanismes de suivi qualité de l'eau** du lac
  - a. Vieillessement (eutrophisation) : Nous pouvons mesurer le degré d'eutrophisation du lac à partir des 6 paramètres suivants :
    - i. Le **phosphore total**, un élément nutritif dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques ; fait en 2008
    - ii. La **chlorophylle a**, un indicateur de la biomasse (quantité) d'algues microscopiques présentes dans le lac ; fait en 2008
    - iii. La **transparence de l'eau** mesurée à l'aide d'un disque de Secchi ; la transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac ; fait chaque année
    - iv. La **concentration d'oxygène dissous** dans l'hypolimnion<sup>4</sup> (la partie profonde du lac), un indicateur du métabolisme du lac ; fait en 2010
    - v. L'**abondance des plantes aquatiques** dans les zones peu profonde du lac (le littoral) ; prévu en 2011
    - vi. L'**abondance du périphyton**<sup>5</sup> sur les roches dans le littoral du lac. prévu en 2011
  - b. **Nous sommes inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)**<sup>6</sup>. En 2008, nous avons fait **5 prélèvements** (mai, juin, juillet, août et septembre) et **9 lectures de transparence**.

<sup>4</sup> Un lac nordique comprend 3 parties : l'épilimnion (la partie à la surface du lac), le métalimnion (la couche médiane / thermocline) et l'hypolimnion (la partie profonde du lac).

<sup>5</sup> Algues microscopiques de couleur brunâtre fixées à un substrat solide (roches, embarcations, ...).

<sup>6</sup> <http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/fiche.asp?sujet=32>



## Annexe 2

### Plan d'action 2011-2013

1. Poursuivre le **suivi qualité de l'eau** du lac :
  - a. Annuellement : 10 à 15 mesures de transparence ;
  - b. Au 5 ans (deux ans consécutifs): analyse de l'eau au RSVL : phosphore, carbone organique dissous, chlorophylle a.
2. Poursuivre le **plan directeur du bassin versant** de notre lac (PDE) :
  - a. Les points 1 de même que l'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) sont faits ;
  - b. Faire l'analyse des plantes aquatiques et des sédiments ;
  - c. Faire la cartographie du ruissellement et de l'érosion autour du lac et **identifier les zones d'intervention prioritaire** pour éviter le plus possible le déversement dans le lac ;
  - d. Suite au portrait et diagnostic, élaborer un plan d'action conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le **11 juin 2009**.  
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm>
3. Organiser des **rencontres d'information** sur des sujets reliés à la protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier du lac :
  - a. L'aménagement des ponceaux, des fossés et des entrées charretières de façon à prévenir l'érosion ;
  - b. La gestion du ruissellement zéro sur un terrain ;
  - c. L'aménagement d'une plate-bande filtrante ;
  - d. Les ressources disponibles, etc.
4. Visiter les **nouveaux riverains** et les informer sur l'APELL et la vie en milieu riverain (acculturer).
5. Diffuser des textes informatifs sur des sujets reliés à la protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier du lac.
6. Promouvoir le respect de l'environnement au niveau municipal.
7. Participer au Regroupement pour la protection des lacs et cours d'eau de Saint-Élie-de-Caxton et collaborer avec les autres regroupements de la région et l'OBVRLY.
8. Continuer de participer au Programme de subvention des associations de la municipalité et rédiger les demandes et les rapports requis.
9. Constituer une banque d'outils de sensibilisation et d'information (dépliants, DVD, livres, ...) à l'usage des membres.
10. Créer un Comité du bassin versant du Lac Long pour une gestion globale et collective de l'environnement de notre lac.
11. Écrire l'histoire du lac et de l'association.
12. S'assurer que la municipalité applique les règlements reliés à la protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier du lac et, s'il y a lieu, proposer de nouveaux règlements ou des amendements aux règlements existants.

## Annexe 3

### La page Facebook de l'APELL

Association pour la protection de l'environnement du lac Long (APELL)

<http://www.facebook.com/pages/Association-pour-la-protection-de-lenvironnement-du-lac-Long-APELL/163296323683083>



- **Contenus** : Babillard, Infos, Photos et Vidéos, Discussions, Liens, Articles, Événements
- Pas nécessaire d'être membre pour consulter la page Facebook de notre association.
- Pour accéder facilement à notre Facebook, cliquer sur son URL et, une fois la page téléchargée, la placer dans vos **Favoris**.
- Pour accéder à notre Facebook sans son URL, ouvrir votre Facebook et taper dans le moteur de recherche de ce dernier (et non dans Google ou autre moteur) le nom de l'association : Association pour la protection de l'environnement du lac Long (APELL).
- Tous les textes envoyés à nos riverains depuis quatre ans sont en ligne ; cette pérennité facilitera la communication avec les nouveaux tout en permettant aux autres de pouvoir consulter ces textes même après avoir égaré ou jeté la version papier.
- Facebook servira de site WEB à notre association (APELL) tant qu'il répondra à ses besoins.

**Articles en ligne** : Est-ce que le fossé qui passe sur mon terrain doit être protégé comme une rive ?, Les mesures complémentaires de protection de nos lacs, Le suivi des fosses septiques, Les fiches d'aménagement des propriétés résidentielles, Les feux d'artifice, Les luminaires extérieurs et la pollution lumineuse, Revégétalisation des bandes riveraines : Trouver la bonne plante, c'est facile !, La musique à l'extérieur au bord de l'eau, Puis-je boire l'eau du lac ?, Sites intéressants concernant le milieu riverain, ...



## **Annexe 4**

### **Les Comités permanents de l'APPELL**

#### **1. Qualité de l'eau**

- a. Faire le suivi de la transparence (10 à 15 lectures : début juin à la mi-octobre) et, s'il y a lieu, les prélèvements d'eau pour analyse au laboratoire du RSVL
  - i. 196 A : Marie Beaudry (substituts 196 B et 196 C)
  - ii. 196 B : Alice Descoteaux (substituts 196 A et 196 C)
  - iii. 196 C : Daniel Gaulin (substituts 196 A et 196 B)
  - iv. 187 A : Réjean Jacques (substitut Yvon Grenier)
  - v. 187 B : Réjean Jacques (substitut Yvon Grenier)
- b. Identifier la température extérieure en (C) à **12 h** début juin à la mi-octobre (Yvan Chartier, substitut Léopold Matteau)

#### **2. Protection des rives, du littoral et de l'encadrement forestier** (Renée Bourassa, 532-3426, et Louise Maillette, 532-3318)

- a. Informer sur le règlement de revégétalisation des rives, les règles d'intervention dans le littoral (MDDEP), les règles d'aménagement des entrées charretières, des ponceaux et des fossés

#### **3. Visite des nouveaux riverains** (Réjean Jacques/hiver ; Réjean Jacques et Yvon Grenier/été)

- a. Surveiller les résidences à vendre, demander au propriétaire qui vend d'être avisé des coordonnées du nouveau propriétaire dès que la transaction est effectuée et lui expliquer le but de la démarche; communiquer avec le nouveau propriétaire et lui demander un rendez-vous, rencontrer le nouveau propriétaire et lui donner la trousse pour l'accueil des nouveaux

#### **4. Faune : castors, ours, poissons, chasse, ...** (Réjean Jacques : 532-2499)

- a. Informer sur les ressources au MRNF, colliger de la documentation sur les différents sujets, être en relation avec la personne qui trappe sur notre territoire

#### **5. Application des règlements** (tous les membres du conseil d'administration)

- a. Informer sur les différents règlements et, s'il y a lieu, effectuer auprès de la municipalité les démarches qui s'imposent pour obtenir et faire appliquer les règlements visant à protéger le littoral, les rives et l'encadrement forestier du lac Long et de ses affluents et en assurer le suivi

#### **6. Communication avec les propriétaires** (Pierre Deshaies et suggestions du CA)

- a. Rédiger les différents textes de l'association : la trousse pour l'accueil des nouveaux, les envois postaux aux propriétaires, etc.

#### **Comités ad hoc**

##### **1. Écrire l'histoire du lac et de l'association :** (Pierre Deshaies, 532-2625, et collaborateurs)

- Interviewer les témoins
- Colliger les photos et textes des riverains
- Scanner les photos et retourner aux riverains
- Rédiger le document final
- Faire la mise en page finale

##### **2. Construire des abris aux boîtes aux lettres :** (Pierre Deshaies, 532-2625, et collaborateurs)

- Vérifier la faisabilité avec l'urbaniste et les propriétaires :
- Respecter les obligations (règles) de poste Canada
- Vérifier la procédure pour les assurances
- Élaborer un plan et devis
- Faire approuver le plan par les personnes concernées
- Créer une équipe de bénévoles pour la construction
- Assurer le suivi des travaux

## Annexe 5 - Résultats du suivi de l'eau de notre lac en 2010

[www.st-elie-de-caxton.com](http://www.st-elie-de-caxton.com) Milieu riverain/Conseils et outils/Le suivi des lacs - 3 phases dans la caractérisation

Résultats 2010	% Hypolimnion hypoxique (anoxique)	Conductivité (uS/cm) Moyenne	Conductivité (uS/cm) Maximum	Profondeur / Secchi
Eau Claire	0	16	16	30/4,1
Sacacomie	0	13	13	30/12,8
Lac Long (A)	27	48	78	30/6,1
Lac Long (B)	21	44	50	30/5,7
Lac Long (C)	70	56	96	20/5,2
Petit lac Long (B)	50	40	47	10/6,3
Petit Gareau	100	76	122	16/4,6
Gareau	55	46	70	20/5,3
Des Îles	92	31	32	22/4,15
Plaisant (2009)	100	20	23	21/5,4

The diagram illustrates the seasonal changes in a lake's water column. It is divided into three horizontal sections representing different times of the year:

- Autonne / Printemps:** Shows seasonal mixing (Brassage saisonnier) with a circular arrow in the water. The temperature is uniform at 4°C throughout the water column.
- Hiver:** Shows the lake covered in ice (Glacé). The water is stratified with a temperature profile of 6°C at the surface, 4°C in the middle, and 4°C at the bottom.
- Été:** Shows a thermocline (Thermocline) separating the warm surface water from the cold bottom water. The temperature profile is 22°C at the surface, 20°C just below, 18°C, 8°C, and 4°C at the bottom.

A legend indicates oxygen concentration levels: Élevée (dark blue), Moyenne (medium blue), and Basse (light blue).

### Les 3 strates dans un lac (sans stratification = étang)

- Épilimnion (surface)
- Métalimnion (thermocline)
- Hypolimnion (profondeur)

### % Hypolimnion hypoxique (plus de 50 % anoxique)

Les végétaux et les algues produisent de l'oxygène par photosynthèse le jour et en consomment la nuit ; les organismes biologiques (poissons, micro-organismes, ...) consomment l'oxygène jour et nuit. **Plus la saison avance, plus l'oxygène dissous diminue dans l'hypolimnion**, ce qui rend la vie aquatique difficile ; le seuil varie avec la profondeur et la température de l'eau.

On mesure la quantité d'oxygène dissous ( $O_2$ ) en mg/L et la saturation en oxygène dissous ( $O_2$ ) en % en fonction de l'hypolimnion (partie profonde et froide du lac). *Dans un lac en santé, l'hypolimnion est bien oxygéné.*

### La conductivité

Mesure de la possibilité de conduire le courant électrique en raison de la présence dans l'eau de molécules ou d'atomes porteurs de charge électrique, les ions. L'unité de mesure de la conductivité le Siemens (uS/cm). Cette mesure indique la pureté physico-chimique de l'eau. **Plus une eau est pure, plus la conductivité est faible.**

Source : Boissonneault, Y. 2011. *Évaluation des symptômes d'eutrophisation (phase 2) du Grand lac Long et du Petit lac Long - 2010*, municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Rapport présenté à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), 56 pages + 2 annexes. En ligne [www.obvrly.ca](http://www.obvrly.ca)